# Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 31/05/1995 - Document annexé à la procédure

-OBJECTIF : la présente communication vise à répondre aux demandes exprimées par le Conseil européen d'Essen (décembre 1994) de "concrétiser les délibérations relatives à l'extension des relations avec le Chili" en mettant l'accent sur : .l'évaluation de la situation et des tendances, ainsi que des relations extérieures du Chili, .la présentation d'options stratégiques en vue de l'extension des relations entre le Chili et l'UE. -CONTENU : L'évaluation générale des relations économiques entre l'Union européenne et le Chili est globalement positive. Ces 3 dernières années la coopération CE/Chili a représenté quelques 50 millions d'Ecus d'aides financières et techniques visant à aider ce pays à redresser son économie et à diversifier ses exportations. Dans ce contexte, la Commission propose de renforcer les relations CE/Chili en examinant plusieurs options stratégiques, toutes inscrites dans le cadre du fonctionnement de l'OMC. Les options proposées portent soit sur le renforcement des relations interrégionales (dans le contexte du MERCOSUR), soit directement, dans le cadre de relations bilatérales CE/Chili: .Options interrégionales : UE-MERCOSUR-Chili : Actuellement, le Chili a demandé à être associé (avec la perspective, à moyen terme, d'une adhésion totale) au MERCOSUR. Dans ce contexte, la Commission propose : -option A1 : une convergence à différentes vitesses : la participation du Chili aux négociations UE/MERCOSUR serait différenciée en fonction des domaines débattus (politique, commerce, coopération, investissements) et prévoirait une coopération politique pleine et immédiate de ce pays. Sur le plan commercial, les négociations seraient fonction de l'avancement du rapprochement Chili/MERCOSUR ; -option A2 : une négociation conjointe : si le processus de rapprochement s'accélère entre le Chili et le MERCOSUR, les négociations seraient entièrement étendues au Chili, comme membre de plein droit. .Options bilatérales CE /Chili : Deux options sont proposées qui constituent un approfondissement des relations bilatérales actuelles : -option B1 : coopération commerciale active : en faisant appel à la clause évolutive de l'accord-cadre de 1990, extension de cet accord et introduction de formes de coopération d'intérêt commercial (avec pour option principale l'augmentation des échanges, la mise au point d'une procédure de prévention des conflits et d'une procédure formelle d'information réciproque concernant les négociations respectives du Chili et de l'UE avec le MERCOSUR), -option B2 : conclusion d'un accord de coopération politique et de partenariat économique qui remplacerait l'accord-cadre de 1990 et viserait sur le plan commercial à prévoir une libéralisation progressive et réciproque du commerce en tenant compte de la sensibilité de certains produits et des obligations internationales de la Communauté à l'égard de l'OMC.